ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commémorations

Question écrite n° 111350

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur le souhait de la Fédération nationale des anciens des missions extérieures d'avoir une date officielle pour honorer ses tués, ses mutilés, ses blessés pour la 4e génération du feu. En effet, alors que les trois générations du feu précédentes se sont vu honorées par la construction de monuments aux morts, la pose de plaques commémoratives et par la célébration, chaque année, de la date anniversaire de leurs glorieuses victoires ou de la fin des combats, la 4e génération du feu ne dispose d'aucun monument national dédié à la mémoire de ses combattants ni de date du souvenir. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage de reconnaître une date comme date du souvenir et de la mémoire pour cette 4e génération du feu qui a combattu et continue de combattre avec courage.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants tient à préciser à l'honorable parlementaire, que les militaires de la 4e génération du feu ont été mis à l'honneur le 29 mai dernier, dans le cadre de la Journée internationale des casques bleus des Nations unies, instituée par une résolution de l'Assemblée générale de l'ONU en 2002. La ministre de la défense a, en effet, présidé à l'hôtel national des Invalides à Paris une cérémonie, en présence du ministre délégué aux anciens combattants, en hommage à tous les hommes et à toutes les femmes qui ont servi et servent encore dans des opérations extérieures. Dans son discours, la ministre a insisté sur le haut niveau de dévouement et de courage de ces soldats, tout en rappelant que cette journée exceptionnelle était l'occasion d'honorer la mémoire de ceux d'entre eux qui ont perdu leur vie au service de la paix. La médaille Dag Hammarskjëld, créée par l'ONU le 22 juillet 1997, pour honorer les personnes qui ont fait le sacrifice de leur vie dans les opérations de maintien de la paix sous le contrôle opérationnel et l'autorité de l'ONU, a été remise aux familles présentes. Enfin, au cours de cette commémoration, une plaque commémorative a été dévoilée dans la cour d'honneur des Invalides, rendant hommage aux militaires des opérations extérieures.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Guibal
Circonscription : Alpes-Maritimes (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 111350
Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales
Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12305
Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2118